



## SEANCE du 05 octobre 2021

Convocation le 01.10.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq octobre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Pascal BALLOIR, Madeleine LAURIER, Jean-Michel CODRON, Stéphane LOREL, Philippe LEMAIRE, François FERAT, Grégory PIERROT, Sophie BOURGOIN, Mireille PIGNARD, Julien FRICHET.

Absents excusés :

Absents ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires 2022-2025 souscrit par le Centre de Gestion de la Marne auquel adhère la Collectivité.

AUTORISE la signature de la convention avec le Centre de gestion de la Marne.

APPROUVE le rapport de gestion 2020 du conseil d'administration de la SPL-XDEMAT.

DECIDE d'allouer une subvention de 50 euros par élève domicilié dans la commune et par sortie, pour les séjours scolaires organisés par les collèges et lycées publics.

DECIDE de procéder à un virement de crédit de 200 euros au compte 6574 (Subvention) au titre de l'année 2021.

AUTORISE l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023.

AUTORISE la signature d'une convention avec l'Etat permettant la mise en œuvre de l'expérimentation du CFU.

DECIDE de proposer un colis gastronomique ou une sortie au théâtre/restaurant pour le Noël des anciens, le dimanche 30 janvier 2022. Une enquête va être menée auprès des bénéficiaires. Par la suite, la sortie sera proposée à un plus large public moyennant une participation financière et dans la limite des places disponibles.

### Questions diverses :

M. le Maire :

- Fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue avec les services du Département de la Marne au sujet du projet de réfection de la route départementale 951 qui traverse Saudoy, et de ses abords.
- Fait part de l'accueil d'un élève stagiaire au sein des services technique pour une période de formation d'une durée de six semaines sur l'année scolaire 2021/2022.
- Informe que les employés communaux procéderont à l'élagage des arbres « route du Meix » au cours de la semaine 43. La route sera fermée à la circulation pendant cette période, un arrêté municipal sera pris à cet effet.
- Rappelle que pour des raisons de sécurité il est du devoir des propriétaires d'élaguer les arbres et arbustes qui débordent sur le domaine public. Des courriers vont être adressés sans délai aux intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Fait à Saudoy, le 08 octobre 2021

### Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : [www.saudoy.fr](http://www.saudoy.fr)

Le Maire,  
M. Jean-Christophe LEGLANTIER